MOB-MCO ÉMAILLÉ PAR DES INCIDENTS ENTRE LES DEUX GALERIES

Les Crabes dans le rouge

La rencontre qui a opposé le MO Béjaïa au MC Oran, vendredi après-midi, au stade de l'Unité maghrébine, comptant pour la 12e journée du championnat de la Ligue 1 Mobilis, a été marquée par des incidents qui se sont produits entre les supporters des deux équipes.

En effet, à peine l'arbitre M. Bekouassa a-t-il donné le coup d'envoi de la partie qu'il a dû l'arrêter suite à l'envahissement du terrain par les supporters oranais fuyant leurs homologues béjaouis qui les ont arrosés de divers projectiles. Il a fallu l'intervention des services de sécurité pour remettre de l'ordre et encadrer les milliers de supporters du MCO. La rencontre reprendra, mais pas pour longtemps puisque quelques minutes plus tard, les mêmes supporters envahissent à nouveau la main courante, obligeant l'arbitre à arrêter la partie pendant une vingtaine de minutes pour évacuer le terrain. Voyant que la situation n'allait pas s'arranger, les services de sécurité ont évacué la tribune réservée aux Oranais. Ce n'est qu'à partir de ce moment que l'arbitre a ordonné la poursuite de la partie avec pas moins de 20 minutes de temps additionnel. Une rencontre qui s'est soldée par un score de parité (0-0). Un point qui n'arrange guère les affaires des Crabes qui occupent la dernière place au classement avec 7 points, mais avec 4 cinq matchs en moins ; conséquence de sa participation à la finale de la coupe de la CAF. Pour l'entraîneur intérimaire du MOB, Lakhdar Adjali, en l'absence de Sendjak — annoncé sur le départ —, l'équipe a fait de son mieux pour remporter les trois points. «Les joueurs ont fait de leur mieux pour gagner, hélas, la réussite n'était pas au rendez-vous. Franchement, je n'ai aucun reproche à faire à mes joueurs, lesquels ont tout donné dans ce match, face à une équipe du MCO mieux rodée», a expliqué Adjali qui n'a pas souhaité évoquer son avenir au MOB.

Ah. A.

FOOTBALL

SUSPENSION DE ZAHIR ATTIA PAR LA CD/LFP SUR LA BASE DE L'ARTICLE 115 EN QUESTION

Y a-t-il vice de forme ?

● Le président du MO Béjaïa, Zahir Attia, a fait l'objet d'une lourde sanction de la part de la commission de discipline de la LFP, mercredi passé.

Deux années d'interdiction de toute activité liée au football à compter du jeudi 17 novembre est la sentence prononcée quelques minutes après l'audition du désormais ex-président du CA du club béjaoui à qui la LFP reproche une «infraction en matière d'engagement, de responsabilité et de comportement du club engagé en compétition internationale et en déplacement, un manquement à l'obligation de réserve avec faits aggravants». Les deux membres de la commission de discipline de l'instance de Mahfoud Kerbadj statuaient alors dans une affaire liée au match TP Mazembe- MO Béjaïa disputé le 27 juillet dernier pour le compte de la phase des poules de la coupe de la CAF. MM. Abdelhamid Haddadj et Saïd Guidouche qui n'ont pas tenu compte des explications fournies par M. Zahir Attia, lequel «a reconnu les faits qui lui ont été imputés» mais a invoqué «la situation difficile existante au sein du club», ont fait application, selon les termes du P-V rendu public jeudi sur le site de la LFP, de l'article 115 du code disciplinaire de la FAF avec la précision que l'article mentionné s'applique aux «cas non prévus». Ce qui n'est pas le cas. L'article 115 du code disciplinaire stipule, en fait, qu'«un joueur sanctionné pour dopage peut être instruit par la FAF à se soumettre à des contrôles de dopage pendant la durée de la suspension» (sic). M. Attia, qui n'est pas footballeur, s'était dopé lors de ladite rencontre à l'issue de laquelle le MOB s'est incliné 1-0, et a-t-il été contrôlé positif à une substance interdite ? Sommes-nous alors devant un vice de forme dans l'examen de cette affaire qui devait aboutir à l'application de l'article 123 dudit

Photo : DR

code disciplinaire ?

Cet article réservé aux «cas non prévus» était le plus indiqué pour statuer sur le cas de M. Zahir Attia. Il stipule que «les cas non prévus par le présent code disciplinaire et notamment ceux qui revêtent un caractère d'imprévisibilité et/ou d'extrême gravité seront traités conformément aux dispositions prévues par les règlements de la CAF et de la FIFA qui stipulent que les autorités juridictionnelles se prononcent selon la coutume associative et la jurisprudence en la matière et, en tout état de cause, selon les règles qu'elles établiraient si elles avaient à faire acte de législateur». Ce qui rendrait le verdict de la CD/LFP, prononcé mercredi passé, caduque pour «vice de forme» ? Il suffirait que M. Attia plaide sa cause devant les instances d'appel sinon sollicite l'arbitrage du TAS.

C'est Kerbadj qui a payé la note

Dans le communiqué rendu public jeudi sur le site de la LFP, il est également souligné que la direction du club de Yemma Gouraya se doit «de rembourser tous les frais payés par la FAF en lieu et place». *Le Soir d'Algérie* est allé vérifier l'information sur la manière avec laquelle le dû réclamé par le club congolais a été payé. Selon des sources crédibles, c'est le président de la LFP, en personne, qui a réglé le contentieux avec le trésorier du club de Moise Katumbi. Ladite somme représentait les frais de séjour de la délégation du MOB lors de son premier passage à Lubumbashi. Le TPM avait saisi la FAF puis la CAF pour solliciter le remboursement des frais en question. Mahfoud Kerbadj s'était déplacé en RD Congo en tant que représentant de la FAF alors que Zahir Attia présidait la délégation du MOB. La présence de Kerbadj a évité les ennuis au président de la formation bougiote. La question qui se pose est de savoir si Kerbadj a effectué le déplacement en RDC en transférant de l'argent frais (les 24 000 dollars réclamés par le TPM), des bons de caisse (chèque) ou une copie de l'ordre de versement fait par la FAF au club congolais ? Pour rappel, la BA fixe un seuil maximal de 7500 euros à transférer par voyageur lequel doit faire une déclaration dès lors que le montant dépasse les 1 000 euros. Dans le cas de non-déclaration, le voyageur tombe sous le coup de la loi portant sur les transferts illicites punissables de peines de prison en sus de lourdes amendes.

M. B.

JSM TIARET

Youbi Sid-Ahmed nouveau président

L'assemblée générale élective de la JSM Tiaret tenue jeudi à l'hôtel Bouazza n'a pas été facile à gérer devant des supporters visiblement irascibles en raison de la situation dans laquelle se trouve le club. L'AGE devait se tenir pour élire un président en remplacement de Naâk Rachid, lequel a pris les destinées du club depuis l'entame de la saison avant que sa mission ne s'achève au lendemain du 8e match livré à Aïn Témouchent. Ce dernier, même s'il n'était pas président légitime vis-à-vis de la réglementation — absence d'agrément de l'association et de l'enquête d'habilitation — a eu en revanche à financer le club durant huit journées en déboursant de sa poche pas moins de 600 millions de centimes, comme il l'a si bien souligné lors de l'assemblée. Il faut dire que les choses n'étaient pas de tout repos pour les animateurs de l'AG dont Benahmed Baghdad, et le P/APC, en l'absence de postulants à la présidence. Il a fallu faire appel à un jeune opérateur économique du terroir en la personne de Youbi Sid-Ahmed pour le convaincre à accepter le «cadeau empoisonné». Celui-ci qui manque terriblement d'expérience et d'endurance dans la gestion de situations du genre, reconnaît qu'il vient en pompier et qu'il aura certainement du pain sur la planche du fait de l'anarchie voire du pourrissement qui planent depuis des années sur le ciel de la JSMT. Le nouveau patron des Bleus a d'ores et déjà entamé sa mission en promettant de régulariser les dus des joueurs pour se consacrer ensuite à d'autres priorités, celles évidemment de constituer le bureau et revoir la composante de la barre technique dont le renforcement s'impose après le départ du coach Boussafi Karim. Youbi Sid-Ahmed est appelé à miser gros sur des gens crédibles, compétents, connaisseurs et efficaces au triple plan relationnel, technique et administratif. Alors, la JSM Tiaret version Youbi, parviendra-t-elle à surmonter cette posture peu enviable ? Seul l'avenir nous le dira …

Mourad Benameur

PUBLICITÉ

PARADOU AC

Déjà l'essoufflement ?

Le Paradou AC, auteur d'un début de parcours tonitruant en championnat de Ligue 2 algérienne de football, a enregistré sa première défaite de la saison sur le terrain de l'Amel Bou-Saâda (3-0), vendredi dans le cadre de la 10e journée. Tenu en échec à domicile lors de la précédente journée par l'ASM Oran (1-1), le PAC marque encore le pas, ce qui lui a coûté son fauteuil de leader qu'occupe actuellement la JSM Béjaïa. Cette dernière aura même la possibilité de porter à quatre unités son avance sur son dauphin si elle remporte son match à domicile face au MC Saïda, hier en clôture de la 10e journée.

Le club banlieusard de la capitale, qui fait de l'accession en Ligue 1 son premier objectif cette saison, selon les dires de son président Kheïreddine Zetchi, devra se ressaisir rapidement pour ne pas gaspiller davantage de points dans la course à la montée. Trois formations accéderont en fin de saison à la cour des grands, au moment où la bataille commence à s'accentuer entre plusieurs postulants. Outre la JSMB et le PAC, l'USM Blida, l'ASO Chlef, le CA Bordj Bou-Arréridj, l'ASM Oran, l'US Biskra, le CRB Aïn Fekroun, l'AS Khroub et l'Amel Bou-Saâda sont tous bien partis à l'issue du premier tiers de l'épreuve pour se disputer les trois billets donnant accès à la Ligue 1.